



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

BUREAU DU REGISTRAIRE DU QUÉBEC

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

J'atteste que le document joint à ce certificat est une copie
authentique des lettres patentes délivrées le 20 octobre 2014 à
9124-1422 Québec inc.

J'atteste également que ce même document est déposé aux
fins d'enregistrement dans le

Libro 531

Folio 117

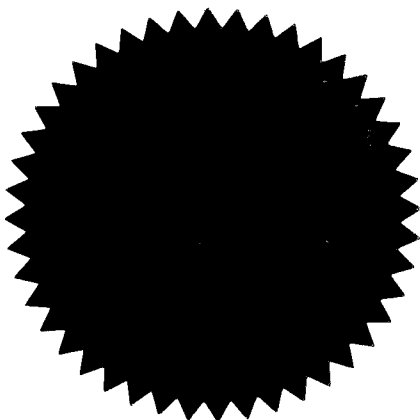
du registre des lettres patentes foncières du ministère de la Justice.

Montréal, le 24 octobre 2014

Sous-registraire adjointe
du Québec


M^e Suzanne Potvin Plamondon

Numéro de référence : S-1367



Québec 

LETTRES PATENTES

délivrées par

Enregistré le 24 octobre 2014

Libro 531

Folio 117

Sous-registraire adjointe
du Québec


(Signature)

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, Monsieur Pierre Paradis, pour et au nom du gouvernement du Québec, dont l'adresse est le 200, chemin Sainte-Foy, à Québec, province de Québec, G1R 4X6, dûment habilité en vertu de la *Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État* (RLRQ, c. T-7.1); lequel est représenté par madame Hélène Doddridge, directrice de la Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire, dûment autorisée par le *Règlement sur la signature de certains documents du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation* (RLRQ, c. M-14, r.2)

En vertu de l'article 9 de la *Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État*, LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION du Québec, en sa qualité de vendeur, pouvant aussi être ci-après indifféremment désigné par le terme « vendeur » ou par le terme « cédant », vend à **9124-1422 Québec inc.** demeurant actuellement au 1, rue Murray, à Pointe-Lebel, province de Québec, G0H 1N0, pouvant aussi être ci-après indifféremment désigné par le terme « acquéreur » ou par le terme « cessionnaire », **l'immeuble suivant :**

Désignation

Un immeuble situé en la municipalité de Pointe-Lebel, province de Québec, connu à l'arpentage primitif comme étant une partie de la partie est du lot trente et un (P.31) du Rang V, Canton de Manicouagan, correspondant à :

1. Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision VINGT du lot numéro TRENTE ET UN (31-20) du cadastre du Canton de Manicouagan, rang 5, de la circonscription foncière de Saguenay,

Prix

Cette vente est faite pour le prix de TRENTE-QUATRE MILLE TRENTE-DEUX dollars et soixante (34 032.60 \$) que le vendeur reconnaît avoir reçu de l'acquéreur, dont quittance totale et finale.

**Mentions exigées en vertu de l'article 9 de la
Loi concernant les droits sur les mutations immobilières**

Le vendeur aux présentes, dans le but de se conformer aux prescriptions de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1, pouvant aussi être ci-après désignée par le terme « Loi »), fait les mentions suivantes :

1. Le cédant est le gouvernement du Québec.
2. Le cessionnaire est 9124-1422 Québec inc.
3. Le cédant a son adresse au 200, chemin Ste-Foy, à Québec, province de Québec, G1R 4X6.
4. Le cessionnaire a sa résidence principale au 1, rue Murray, à Pointe-Lebel, province de Québec, G0H 1N0.
5. L'immeuble faisant l'objet du présent transfert est situé sur le territoire de la Ville de Pointe-Lebel.
6. Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'immeuble est de TRENTE-QUATRE MILLE TRENTE-DEUX dollars et soixante (34 032.60 \$).
7. Le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation est de TRENTE-QUATRE MILLE TRENTE-DEUX dollars et soixante (34 032.60 \$).
8. Le montant du droit de mutation est de CENT SOIXANTE-DIX dollars et seize cents (170,16 \$).

L'État ne se fonde sur aucun titre publié.

Finalement, le cédant indique que la présente vente ne comprend pas le transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi.

EN FOI DE QUOI, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation délivre, en duplicata, les présentes lettres patentes, à Québec, au Québec, ce vingt (20) octobre de l'an deux mille quatorze (2014)

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

Par :



Hélène Doddridge, directrice
Direction de l'appui au développement des
entreprises et de l'aménagement du
territoire (DADEAT)

N° réf. : S-1367